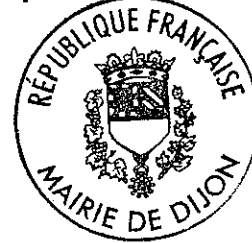


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. OUAZANA)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Garage municipal - Cession d'un véhicule, à l'association des Restaurants du Cœur**

Monsieur Deseille, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2005, les Restaurants du Cœur ont créé un chantier d'insertion « jardin » au réservoir de Valmy d'environ deux hectares. Aujourd'hui, quinze personnes y travaillent. Le chantier produit annuellement environ dix tonnes de légumes redistribués aux bénéficiaires des Restaurants du Cœur.

Pour se rendre sur le chantier et transporter du matériel, l'association ne dispose que de deux véhicules décrits comme inadaptes.

Elle sollicite la Ville pour acquérir du matériel réformé, à savoir un petit camion «double cabine» et un véhicule de transport de personnes de neuf places.

La Ville est propriétaire d'un véhicule de type Peugeot J5 immatriculé 15 TQ 21, mis en circulation le 14 décembre 1993, actuellement en cours de réforme. Il serait donc en mesure de répondre partiellement à la sollicitation des Restaurants du Cœur.

Au regard de l'intérêt que présente les actions de cette association sur le territoire dijonnais, il est proposé de lui céder le véhicule présenté.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir,

1 - décider la cession, à titre gratuit, à l'association des Restaurants du Cœur, du véhicule Peugeot J5 immatriculé 15 TQ 21 ;

2 - m'autoriser à signer le certificat de cession ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 OCT. 2008

